VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 décembre 2012 – n° 45
120121

CESSION PAR L'ETAT D'UN DÉLAISSE ROUTIER – EXERCICE DU DROIT DE PRIORITE

Il a été proposé à la Ville de se porter acquéreur d'un délaissé routier, propriété de l'Etat, en bordure de voie communale et proche de deux parcelles, propriété de la Ville.

En application des articles L240-1 et L240-3 du Code de l'Urbanisme qui accorde aux communes une priorité d'acquisition sur les projets de cession des biens de l'Etat, la Ville souhaite exercer son droit de priorité sur la cession d'une parcelle cadastrée section F N°923 – lieu-dit « La Côte Saint-Martin » (sise en bordure de la voie communale La Côte Saint-Martin) d'une superficie de 1 149 m² au prix de 230 €, conformément à l'estimation domaniale en date du 29 octobre 2012.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à exercer le droit de priorité des communes dans le cadre de cette acquisition,

– AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et notamment l'acte authentique de vente en la forme notariée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

Christian PIERRET

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-DIE DES VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....	*35*
Nombre des Membres en exercice.....	*35*
Nombre des Membres présents à la séance.....	*32*
Procurations.....	*3*

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 décembre 2012

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBAUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN (en retard, procuration à R.Gbedey pour les points 1 et 2), Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBAUT, Antoine SEARA, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Daniel CHRISTOPHE, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Etienne HUMBERT, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER (en retard, procuration à P.LEROY du point 1 à 4), Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA (en retard, procuration à J.L.BOURDON du point 1 à 8), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Francine HABERT	à	Patrice COCHET
Gilberte BELEY	à	Christian PIERRET
Fabienne TARUFFI	à	Lovely CHRETIEN

Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.